

Délibération du Conseil municipal

Séance du 31 janvier 2023

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
REGRAUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusés

Absent(s)

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

CORBILLON Christine, LHUISSIER Thierry

Convocation adressée le 25 janvier 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE3101-06 | Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 – Travaux de mise aux normes accessibilité des équipements publics

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2334-33 à L.2334-36, relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale en date du 14 novembre 2022 relative à la Dotation d'Équipement des

Territoires Ruraux (DETR) pour 2023,

Considérant que des travaux de mise aux normes accessibilité des équipements publics, résultant de l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la ville déposé en Préfecture en 2015 et visant à rendre les bâtiments accessibles aux normes PMR, sont programmés au titre de l'exercice 2023,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2023,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 24 janvier 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération « travaux de mise aux normes accessibilité des équipements publics » et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

Travaux de mise aux normes accessibilité des équipements publics	30 300 € hors taxe
Contrôle technique	3 000 € hors taxe
Total	33 300 € hors taxe

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2023 au taux de 35 % pour les travaux susmentionnés,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires.**

VOTE					
En exercice	32	POUR	30		
Présents	25	CONTRE	0		
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0		
Pris part au vote	30	TOTAL	30		
Délibération adoptée à l'unanimité					

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


